

36 La Muratte

Propriétaires et exploitants	: Rochat Gaston, Les Charbonnières Rochat Jean, " Rochat Samuel "
Altitude	: 1165 - 1215 m (bâtiment: 1197 m)
Surface pâturable épurée	: 29 ha
Charge en 1973	: 21 génisses âgées de 2 à 3 ans 23 génisses âgées de 1 à 2 ans 3 veaux
Provenance du bétail	: 3 veaux et 5 grandes génisses appartiennent aux exploitants. Les autres animaux sont loués pour l'estivage, dont 3 grandes génisses et 16 petites de la zone de montagne, le solde venant de la plaine
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Personnel	: l'un des exploitants passe la saison au chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette propriété se situe à l'extrémité nord de la commune et voisine au nord-

est un pâturage communal de Vallorbe. Son relief est un peu mouvementé. Le mur périphérique qui tient lieu de clôture, englobe de grandes étendues boisées dans son périmètre. Les plus importantes surfaces prairiales se rencontrent sur la moitié sud-ouest. Dans le haut à l'ouest, on trouve un beau plateau propre où l'on récoltait anciennement du fourrage sec. De là, le terrain descend moyennement vers le sud-est en donnant lieu à d'étroites combes parallèles. Le terrain amorce une inclinaison en direction du sud où l'on trouve une grande combe. L'est de la propriété regarde plutôt au nord en pente douce et régulière. Dans l'ensemble, la couche de terre végétale est satisfaisante à bonne. Dans l'est, le sol devient doux sur un plan incliné. Il se compose de terre noire qui produit une herbe médiocre. Les surfaces fourragères les plus intéressantes se situent à l'angle nord-ouest, au centre et au sud par endroits. Par places, on remarque beaucoup de mauvaises herbes de différentes espèces qu'une fumure chimique plus intensive ferait disparaître. Au sud et à l'est surtout, le boisement naturel par les noisetiers et les sapelots prend un essor considérable.

On atteint la Muratte par le Chalottet jusqu'où le chemin est goudronné. Le dernier tronçon empierré est facilement praticable en voiture. Une clôture de barbelés partage la surface en deux parcs dans lesquels on fait alterner la pâture. La citerne du chalet et un puit alimentent deux abreuvoirs au centre de la propriété. Le garde-génisses doit y pomper l'eau. Au nord-est, un troisième abreuvoir muni d'un flotteur s'approvisionne à un puit. Cette installation qui recueille de l'eau de surface nécessite quelques améliorations de captage. Les exploitants amènent au chalet une réserve de fourrage et de la paille avec laquelle on fait la litière. Le tas de fumier est disposé sur le sol. Son évacuation s'effectue en fin de saison, en partie avec un épandeur, ou avec une remorque là où le terrain ne permet pas de se rendre avec la machine. Il existe une fosse à purin d'une capacité de 16'000 l. Elle est vidangée à l'aide d'une bossette à pression. L'engrais chimique se sème entièrement au tracteur. On répand annuellement 3500 kg de scories potassiques.

Bâtiment

Ce chalet-étable en maçonnerie porte la date de 1721. Le garde-génisses dispose de deux chambres situées à l'étage. La pièce qui servait autrefois pour la fabrication fromagère tient lieu de cuisine. La cave à fromage et la chambre à lait existent encore. Une pompe à bras installée à la cuisine permet d'aspirer l'eau de la citerne. Pour l'éclairage, on se sert d'une lampe à gaz portative.

Il est possible d'attacher 55 génisses dans deux étables doubles. Leur sol est entièrement en bois, y compris les allées centrales. Les murs de ces écuries ont été recrépis en 1972. Il n'existe pas de crèche. L'ancienne porcherie sert de réduit.

Améliorations à effectuer

- intensifier la fumure chimique
- entreprendre un essartage efficace
- refaire le captage de la source alimentant le puit au nord-est

Propriétaire et exploitant	: RoCHAT Emile, Les Charbonnières
Altitude	: 1130 - 1200 m (bâtiment: 1198 m)
Surface pâturable épurée	: 28 ha
Charge en 1973	: 1 taureau 5 vaches 24 génisses âgées de 2 à 3 ans 14 génisses âgées de 1 à 2 ans
Provenance du bétail	: le taureau, 5 vaches et 6 grandes génisses appartiennent à l'exploitant. 8 grandes génisses et les 14 moyennes sont des animaux de plaine pris en estivage. Le solde est loué de la commune.
Durée moyenne du pacage	: 120 jours
Mise en valeur du lait	: alimentation de jeunes veaux d'élevage et d'un veau d'engraissement
Personnel	: l'exploitant seul passe l'été au chalet

Conditions naturelles et économiques

Cette exploitation d'estivage expose ses terres au sud-est. La partie centrale un peu ondulée accuse une faible déclivité. La pente augmente dans le sud-est et le sud. Au nord se creuse une combe partiellement exposée au revers. Les surfaces herbeuses s'étendent du nord au sud en passant par le centre et l'est, les parties ouest et nord-ouest étant plutôt occupées par la forêt dans laquelle pénètrent quelques étroites bandes de prairie. La couche de terre végétale se montre suffisante sur la majorité de la surface. Le sol assez productif donne un bon herbage. Les mauvaises plantes telles qu'euphorbes et millepertuis croissent surtout dans les régions retirées et dans les combes trop étroites. Quelques églantiers et sapelots mériteraient encore d'être coupés. Il faut cependant reconnaître que la tenue de ce pâturage est bonne.

Le chemin menant à La Muratte emprunte le pâturage dans l'est. Il est asphalté jusqu'à 200 m au nord-est du chalet. On atteint ce bâtiment par un chemin empierré. Toute la superficie de l'alpage est livrée simultanément au parcours du bétail. Les deux citernes du chalet alimentent chacune un abreuvoir. Dans le sud en bordure du chemin d'accès se trouve une citerne avec couvert où l'on doit pomper l'eau dans l'abreuvoir. Il manque un point d'eau dans le nord. Une réserve de foin est amenée. Il n'est pas fait usage de litière. On conduit le fumier chaque jour sur la prairie avec le tracteur et un tombereau pour le répartir par grassons. Sous les étables se trouve une fosse à purin d'une contenance de 20'000 l environ. Elle est dotée d'un orifice de vidange par pression naturelle. On répartit le purin au moyen d'une bossette à pression. 5000 kg de scories potassiques semées en automne viennent compléter la fumure.

Bâtiment

On a construit le chalet actuel en 1924, le précédent bâtiment ayant été détruit par le feu. La tôle de sa toiture qui devient rouillée devrait être repeinte. La partie habitable se forme de 2 chambres à coucher aménagées à l'étage et d'une cuisine. On y trouve en outre un local de fabrication et une cave à lait.

L'éclairage à gaz butane est installé au rez-de-chaussée et à l'étable. On peut obtenir l'eau de la citerne à l'intérieur en actionnant une pompe manuelle.

Une cinquantaine de génisses trouvent abri dans deux écuries doubles contiguës. Les couches et les allées sont en bois. Les crèches font défaut.

Améliorations à effectuer

- poursuivre l'essartage
- partager la surface en 2 parcs et faire alterner la pâture
- il serait indiqué de créer un abreuvoir supplémentaire au nord du pâturage, éventuellement à la limite de La Muratte, ce qui permettrait d'alimenter les 2 exploitations simultanément
- repeindre la toiture du chalet

Cadastre de la production agricole de la commune du Lieu, Georges Vagnières, 1973